



Lieu de pratique : Parc du Pâtis - 77100 MEAUX

Siège social :

Adresse postale pour toute correspondance : 30 rue du Vivier – 77124 Chauconin-Neufmontiers

Tél. : 06.75.81.72.37

Email : cnmeaux@gmail.com

Adresse du site : www.cnmeauxaviron.com

SECTION « ADULTE LOISIR BATEAU SEUL »

- + Vous souhaitez pratiquer un sport complet en vous faisant plaisir au fil de l'eau, sur la Marne dans un cadre très agréable
- + Vous souhaitez bénéficier d'une équipe d'encadrement dynamique, au sein d'une Ecole Française d'Aviron labellisée 3 étoiles
- + Vous souhaitez voir du pays et rencontrer d'autres clubs en participant à des randonnées organisées tout au long de l'année

**Rejoignez-nous vite ! Découvrez l'AVIRON avec nous !
Pour tous les âges et tous les niveaux !**

Le club d'AVIRON est ouvert tout au long de l'année, tous les week-ends, été comme hiver.

➤ LES HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS EN BATEAU :

Pour les débutants de l'année :

- SAMEDI à 09H00 au 1^{er} trimestre, puis à 08H30
- et/ou DIMANCHE à 09H00 au 1^{er} trimestre, puis à 08H30

Pour les autres :

- SAMEDI à 08H30
- et/ou DIMANCHE à 08H30

➤ COTISATIONS :

DROIT D'ENTRÉE : dû par tout nouvel adhérent : **40 €**

Les cotisations sont valables du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

MONTANT: **326 €**

Étudiant : **260 €**

**NOTA : pour 3 personnes d'une même famille (parents, enfants)
la troisième inscription est à - 50%**

Réduction faite sur la cotisation la moins chère hors droit d'entrée

Chèques vacances et/ou coupons sport acceptés



EFFECTUEZ UN PARRAINAGE ET BENEFICIEZ D'UNE REDUCTION :

tout adhérent faisant s'inscrire un nouvel adhérent

bénéficiera d'une réduction de 10€ sur sa licence (pour tout nouvel adhérent inscrit)

Les cotisations sont réglées à l'inscription et les paiements peuvent toutefois être étalés sur 8 mois par chèques.

Dossier d'inscription à remettre au club

- bulletin d'adhésion dûment rempli et signé
- chèque(s) à l'ordre du CERCLE NAUTIQUE DE MEAUX AVIRON
- photo si 1^{ère} inscription

Documents médicaux

→1^{ère} adhésion

•fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition (même si vous ne faites pas de compétition).

→1^{ère} année suivant la 1^{ère} adhésion, sans rupture d'inscription

•remplir le questionnaire de santé (modèle fourni). Si toutes les réponses sont négatives :

•fournir au club l'attestation de capacité à la pratique (modèle fourni).

→2^{ème} année suivant la 1^{ère} adhésion, sans rupture d'inscription

•remplir le questionnaire de santé (modèle fourni). Si toutes les réponses sont négatives :

•fournir au club l'attestation de capacité à la pratique (modèle fourni).

→3^{ème} année suivant la 1^{ère} adhésion, sans rupture d'inscription

•fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition (même si vous ne faites pas de compétition).

→les années suivantes, sans rupture d'inscription : on reprend le cycle ici

→En cas de rupture d'inscription : fournir un nouveau certificat médical l'année de la reprise.

L'AVIRON se pratique par tous les temps, aussi, afin de progresser rapidement et profiter des plaisirs que procure ce sport, n'hésitez pas à venir souvent, notamment les premières semaines.

A bientôt parmi nous !